





Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA exclue Pour les professionnels en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.

### Composition du prix de votre énergie



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

#### Vos avantages

Vous profitez du meilleur prix fixe et d'un service numérique

### **Services gratuits**

- Service client en ligne 5
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

# Prix fixes de l'énergie - 1 an

Redevance fixe (€/an)



Prix par kWh (€cent/kWh)

9,872

15,00

## Coûts de réseaux (distribution et transport)

Gestionnaire	Distribution						Transport
du réseau de distribution	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	Terme fixe (€/an)	Terme proportionnel (€cent/kWh)	(€cent/kWh)
ORES (Brabant Wallon)	24,73	3,303	102,32	1,466	635,00	1,038	0,147
ORES (Hainaut Gaz)	23,99	3,768	97,71	1,889	603,90	1,456	0,147
ORES (Luxembourg)	21,37	2,713	81,43	1,232	493,83	0,908	0,147
ORES (Mouscron)	21,53	2,948	82,46	1,500	500,78	1,165	0,147
ORES (Namur)	25,00	3,547	103,96	1,612	646,14	1,161	0,147
TECTEO - RESA	27,13	2,965	95,75	1,593	755,27	1,379	0,147







Prix fixes gaz naturel pour les contrats conclus en Février 2022 - TVA exclue Pour les professionnels en Région Walonne. Ce prix peut être modifié dans le courant du mois. Le prix valable est celui offert à la date de souscription de votre contrat.



## **Suppléments**

Suppléments (€cent/kWh)					
Accise fédérale (8)	0,066				
Cotisation sur l'énergie	0,09978				
Redevance raccordement (3)	0,00750				

- (1) Le prix offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité du gaz naturel sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur le site www.engie.be à la date de souscription du contrat. Les prix sont valables pour tous les contrats conclus en Février 2022 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.
- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en juin 2021 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Wallonie.
- (7) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur https://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements/.
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé suivant un tarif dégressif par tranche de consommation, calculé sur une base annuelle.